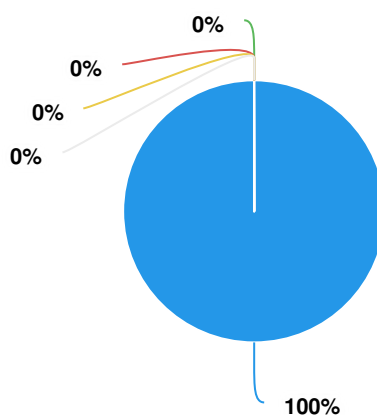


avis sur le constat
lien professionnel ou politique avec les institutions d'Etat

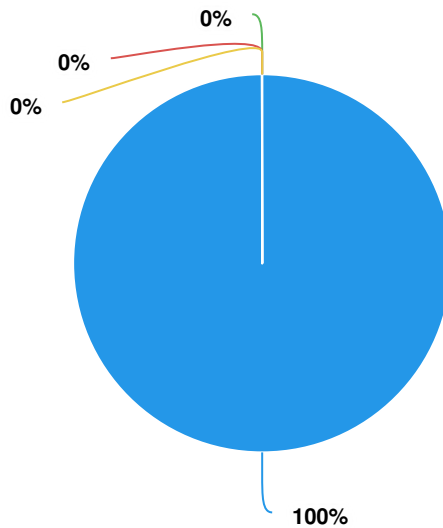
#	Question	Nb.	%
1	lien professionnel ou politique avec les institutions d'Etat	6	100%
	Je ne travaille pas en relation avec les institutions d'Etat	6	100%
	Je suis fonctionnaire d'Etat (dans un ministère, au conseil d'Etat...)	0	0%
	Je suis élu des institutions d'Etat (député de l'Assemblée Nationale, sénateur, député européen)	0	0%
	Je suis élu ou fonctionnaire hors institutions d'Etat, mais en relation avec les institutions d'Etat	0	0%
	Je travaille en mission en relation avec les institutions d'Etat (conseiller notamment)	0	0%



- Je ne travaille pas en relation avec les institutions d'Etat
- Je suis élu des institutions d'Etat (député de l'Assemblée Nationale, sénateur, député européen)
- Je travaille en mission en relation avec les institutions d'Etat (conseiller notamment)
- Je suis fonctionnaire d'Etat (dans un ministère, au conseil d'Etat...)
- Je suis élu ou fonctionnaire hors institutions d'Etat, mais en relation avec les institutions d'Etat

avis sur le constat
lien avec les partis politiques

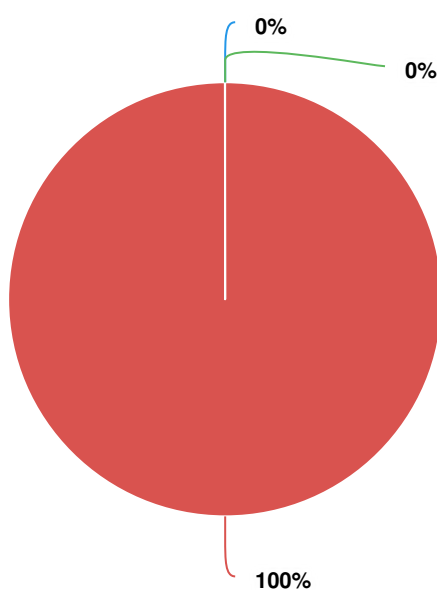
#	Question	Nb.	%
2	lien avec les partis politiques	6	100%
	Je répons en tant que citoyen libre de tout engagement politique	6	100%
	Je répons en tant que sympathisant d'un parti politique	0	0%
	Je répons en tant que membre adhérent d'un parti politique	0	0%
	Je répons en tant que dirigeant d'un parti politique	0	0%



- Je répons en tant que citoyen libre de tout engagement politique
- Je répons en tant que sympathisant d'un parti politique
- Je répons en tant que membre adhérent d'un parti politique
- Je répons en tant que dirigeant d'un parti politique

avis sur le constat
niveau d'expertise en droit constitutionnel

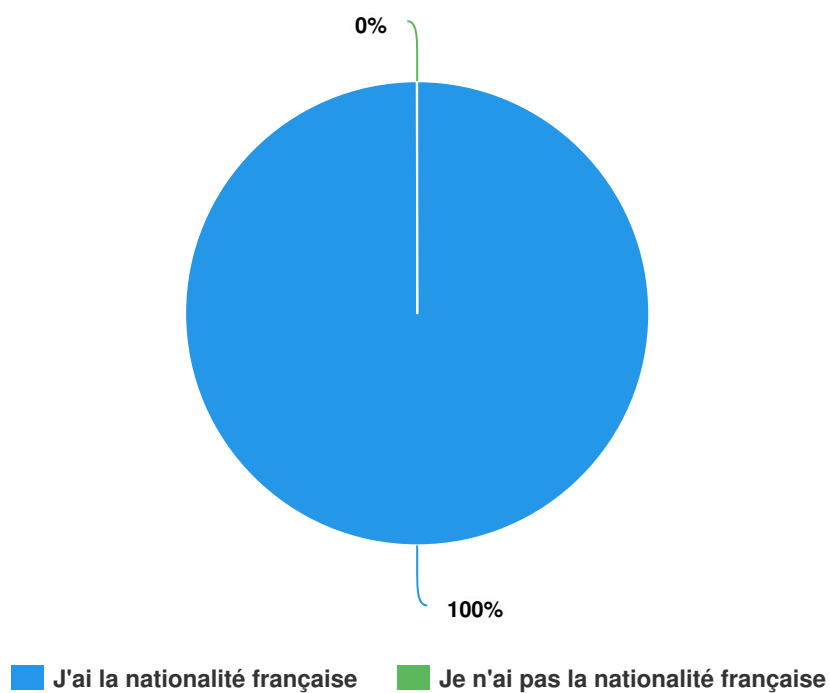
#	Question	Nb.	%
3	niveau d'expertise en droit constitutionnel	6	100%
	Je suis diplômé en droit constitutionnel	0	0%
	Je suis diplômé en droit dans une autre spécialité	0	0%
	Je ne suis pas diplômé en droit	6	100%



■ Je suis diplômé en droit constitutionnel ■ Je suis diplômé en droit dans une autre spécialité ■ Je ne suis pas diplômé en droit

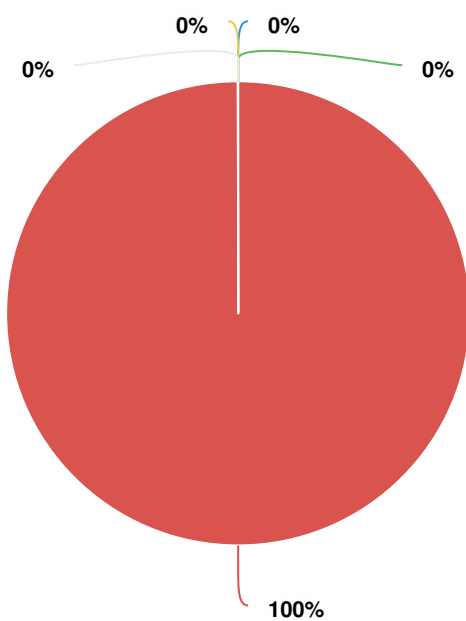
avis sur le constat
citoyen français

#	Question	Nb.	%
4	citoyen français	6	100%
	J'ai la nationalité française	6	100%
	Je n'ai pas la nationalité française	0	0%



avis sur le constat
tranche d'âge

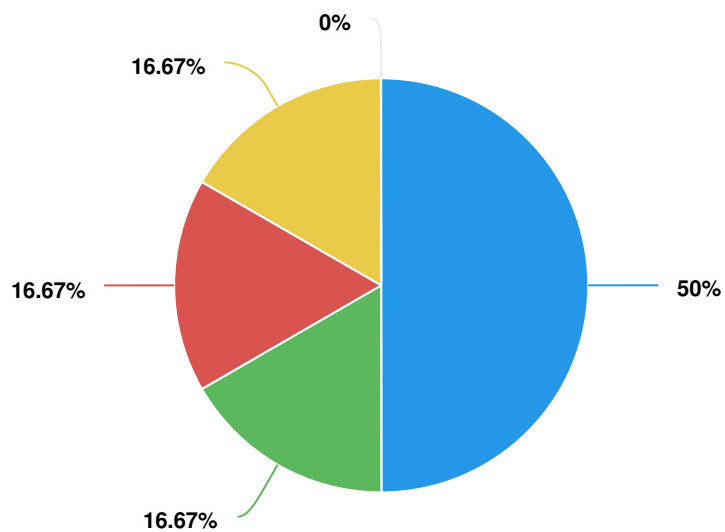
#	Question	Nb.	%
5	tranche d'âge	6	100%
	moins de 18 ans	0	0%
	entre 18 et 39 ans	0	0%
	entre 40 et 59 ans	6	100%
	entre 60 et 79 ans	0	0%
	80 ans et plus.	0	0%



■ moins de 18 ans ■ entre 18 et 39 ans ■ entre 40 et 59 ans ■ entre 60 et 79 ans ■ 80 ans et plus

avis sur le constat
votre profil de votant

#	Question	Nb.	%
6	votre profil de votant	6	100%
	Je vote à toutes les élections	3	50%
	Je vote aux principales élections	1	16.67%
	Je vote uniquement blanc ou nul	1	16.67%
	Je suis inscrit sur les listes électorales mais je ne vote généralement pas; (je suis fréquemment abstentionniste)	1	16.67%
	Je ne suis pas inscrit sur une liste électorale	0	0%



■ Je vote à toutes les élections
 ■ Je vote aux principales élections
 ■ Je vote uniquement blanc ou nul
■ Je suis inscrit sur les listes électorales mais je ne vote généralement pas; (je suis fréquemment abstentionniste)
 ■ Je ne suis pas inscrit sur une liste électorale

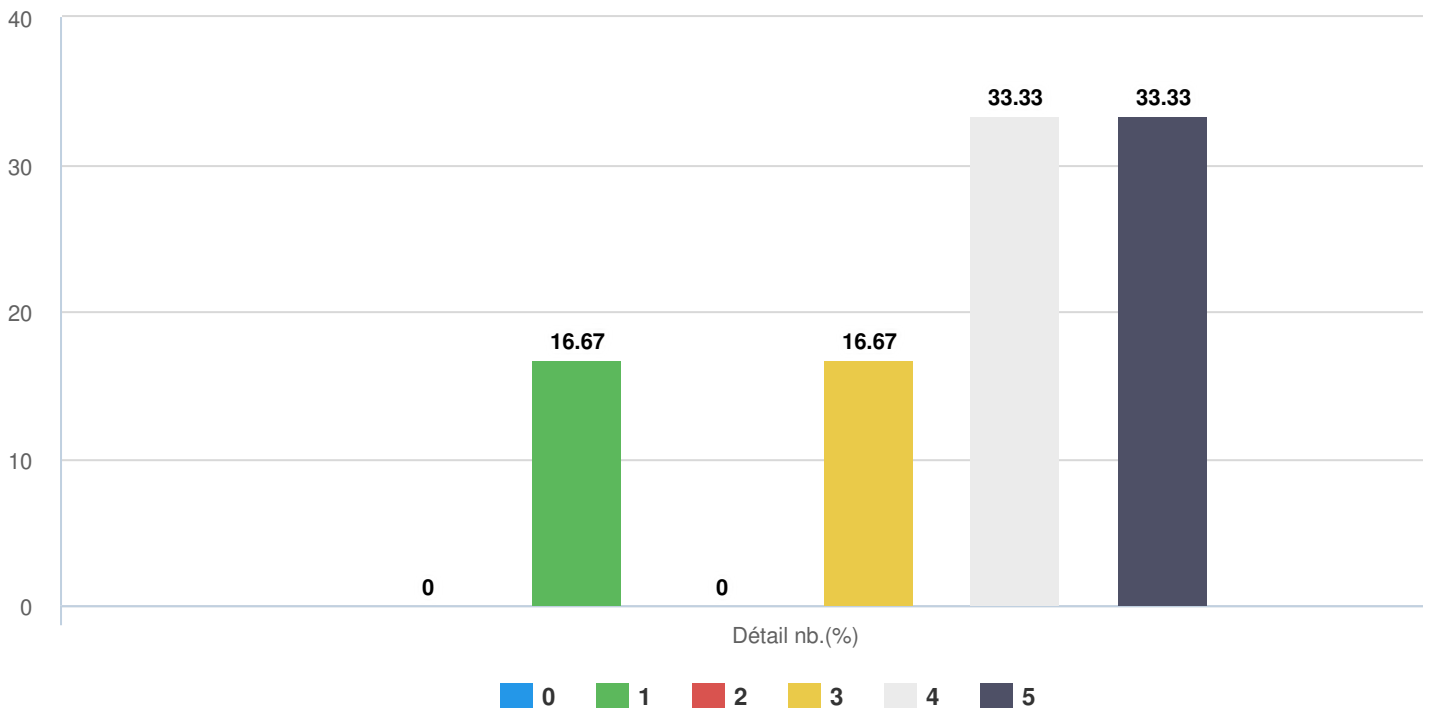
avis sur le constat

Le régime de la 5ème république est un régime hybride parlementaire-présidentiel dans lequel le pouvoir exécutif est bicéphale ; Président de la République et Premier Ministre. Puisque le mandat du Président de la République n'est pas clair sur ses attributions, en cas de Cohabitation, cela génère un conflit entre le mandat du Président de la République et la mission du Gouvernement. Ceci est un problème de gouvernance majeur et d'efficacité de l'Etat

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
7	Le régime de la 5ème république est un régime hybride parlementaire-présidentiel dans lequel le pouvoir exécutif est bicéphale ; Président de la République et Premier Ministre. Puisque le mandat du Président de la République n'est pas clair sur ses attributions, en cas de Cohabitation, cela génère un conflit entre le mandat du Président de la République et la mission du Gouvernement. Ceci est un problème de gouvernance majeur et d'efficacité de l'Etat	6	1	3.67	5

#	Question	Détail nb.(%)
7	Le régime de la 5ème république est un régime hybride parlementaire-présidentiel dans lequel le pouvoir exécutif est bicéphale ; Président de la République et Premier Ministre. Puisque le mandat du Président de la République n'est pas clair sur ses attributions, en cas de Cohabitation, cela génère un conflit entre le mandat du Président de la République et la mission du Gouvernement. Ceci est un problème de gouvernance majeur et d'efficacité de l'Etat	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	1 (16.67%)
	4	2 (33.33%)
	5	2 (33.33%)

avis sur le constat



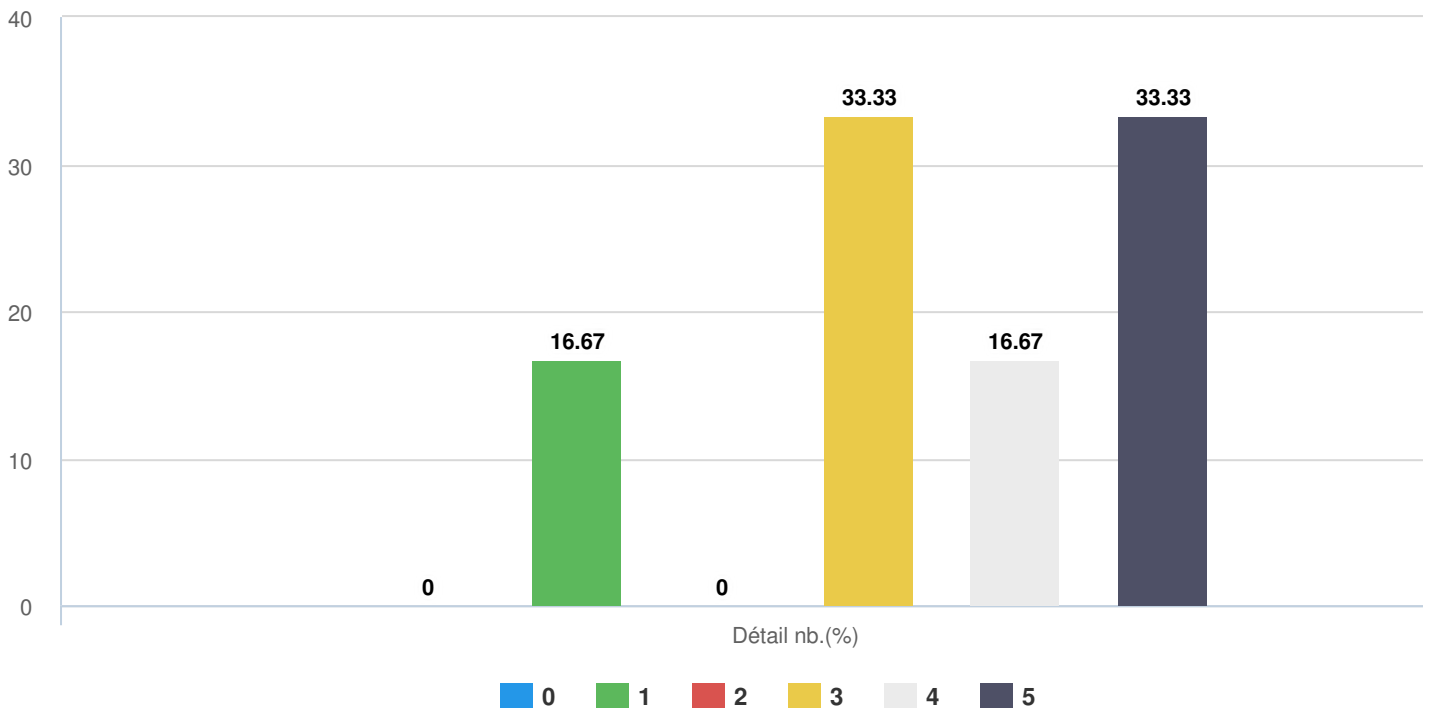
avis sur le constat

Le Président de la République n'est pas au dessus de tous les partis; Il est élu en tant que chef de parti et ne peut effectivement pas devenir le Président de tous les français, au dessus de tous les partis! Puisqu'une Cohabitation est possible, cela démontre qu'il est partisan

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
8	Le Président de la République n'est pas au dessus de tous les partis; Il est élu en tant que chef de parti et ne peut effectivement pas devenir le Président de tous les français, au dessus de tous les partis! Puisqu'une Cohabitation est possible, cela démontre qu'il est partisan	6	1	3.5	5

#	Question	Détail nb.(%)
8	Le Président de la République n'est pas au dessus de tous les partis; Il est élu en tant que chef de parti et ne peut effectivement pas devenir le Président de tous les français, au dessus de tous les partis! Puisqu'une Cohabitation est possible, cela démontre qu'il est partisan	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	2 (33.33%)
	4	1 (16.67%)
	5	2 (33.33%)

avis sur le constat



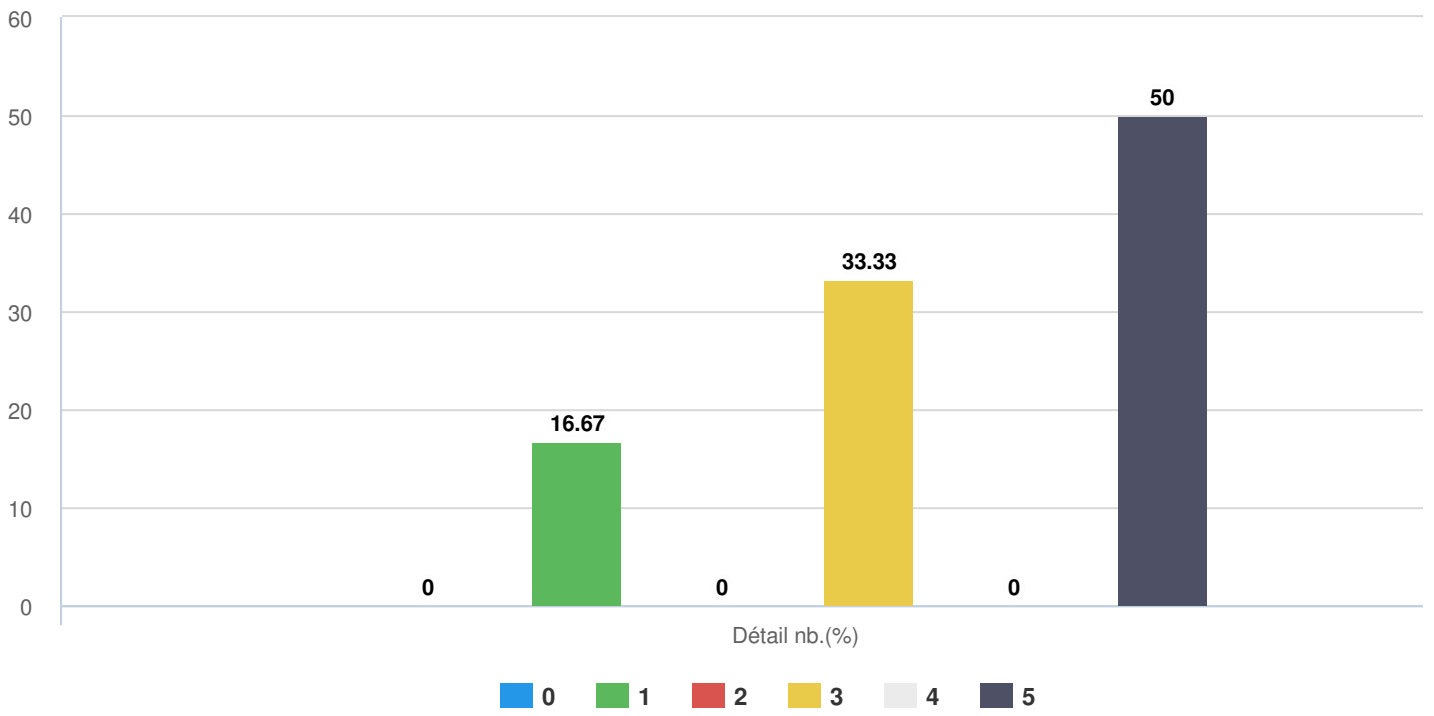
avis sur le constat

Le Président de la République est limité à 2 mandats consécutifs de 5 ans soient 10 ans au maximum; c'est trop court pour conduire des plans de mutation/transformation à l'échelle de la nation.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
9	Le Président de la République est limité à 2 mandats consécutifs de 5 ans soient 10 ans au maximum; c'est trop court pour conduire des plans de mutation/transformation à l'échelle de la nation.	6	1	3.67	5

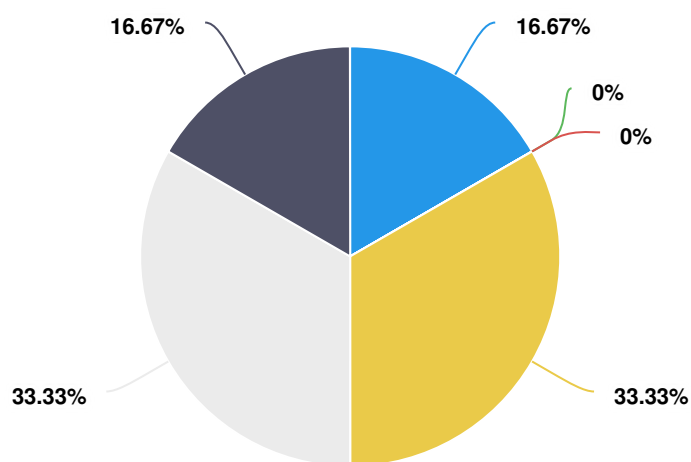
#	Question	Détail nb.(%)
9	Le Président de la République est limité à 2 mandats consécutifs de 5 ans soient 10 ans au maximum; c'est trop court pour conduire des plans de mutation/transformation à l'échelle de la nation.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	2 (33.33%)
	4	0 (0%)
	5	3 (50%)

avis sur le constat



avis sur le constat
Président de la République : mandat et reconduction

#	Question	Nb.	%	Texte
10	Président de la République : mandat et reconduction	6	100%	
	mandat de 5 ans, renouvelable une fois; soient 10 ans maximum	1	16.67%	
	mandat de 5 ans, renouvelable 2 fois; soient 15 ans maximum	0	0%	
	mandat de 5 ans, renouvelable 3 fois; soient 20 ans maximum	0	0%	
	mandat de 7 ans, renouvelable une fois; soient 14 ans maximum	2	33.33%	
	mandat de 7 ans, renouvelable 2 fois; soient 21 ans maximum	2	33.33%	
	Autre	1	16.67%	- 10 ans, non renouvelable



- mandat de 5 ans, renouvelable une fois; soient 10 ans maximum
- mandat de 5 ans, renouvelable 3 fois; soient 20 ans maximum
- mandat de 7 ans, renouvelable 2 fois; soient 21 ans maximum
- mandat de 5 ans, renouvelable 2 fois; soient 15 ans maximum
- mandat de 7 ans, renouvelable une fois; soient 14 ans maximum
- Autre

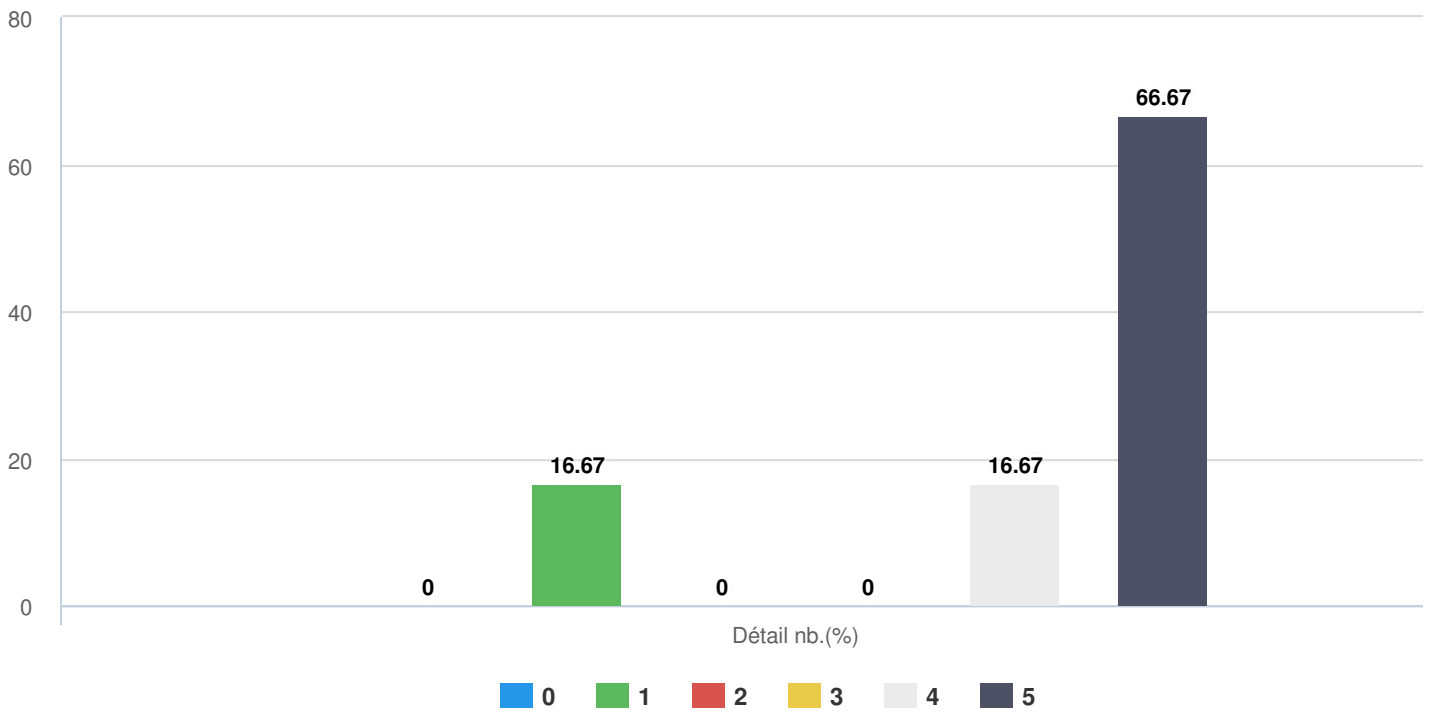
avis sur le constat

Le Président de la République est remplacé par le Président du Sénat en cas de vacance (décès notamment); mais le Président du Sénat n'a pas de légitimité pour le faire puisqu'il n'a reçu aucun mandat provenant directement du peuple pour le faire.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
11	Le Président de la République est remplacé par le Président du Sénat en cas de vacance (décès notamment); mais le Président du Sénat n'a pas de légitimité pour le faire puisqu'il n'a reçu aucun mandat provenant directement du peuple pour le faire.	6	1	4.17	5

#	Question	Détail nb.(%)
11	Le Président de la République est remplacé par le Président du Sénat en cas de vacance (décès notamment); mais le Président du Sénat n'a pas de légitimité pour le faire puisqu'il n'a reçu aucun mandat provenant directement du peuple pour le faire.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	4 (66.67%)

avis sur le constat



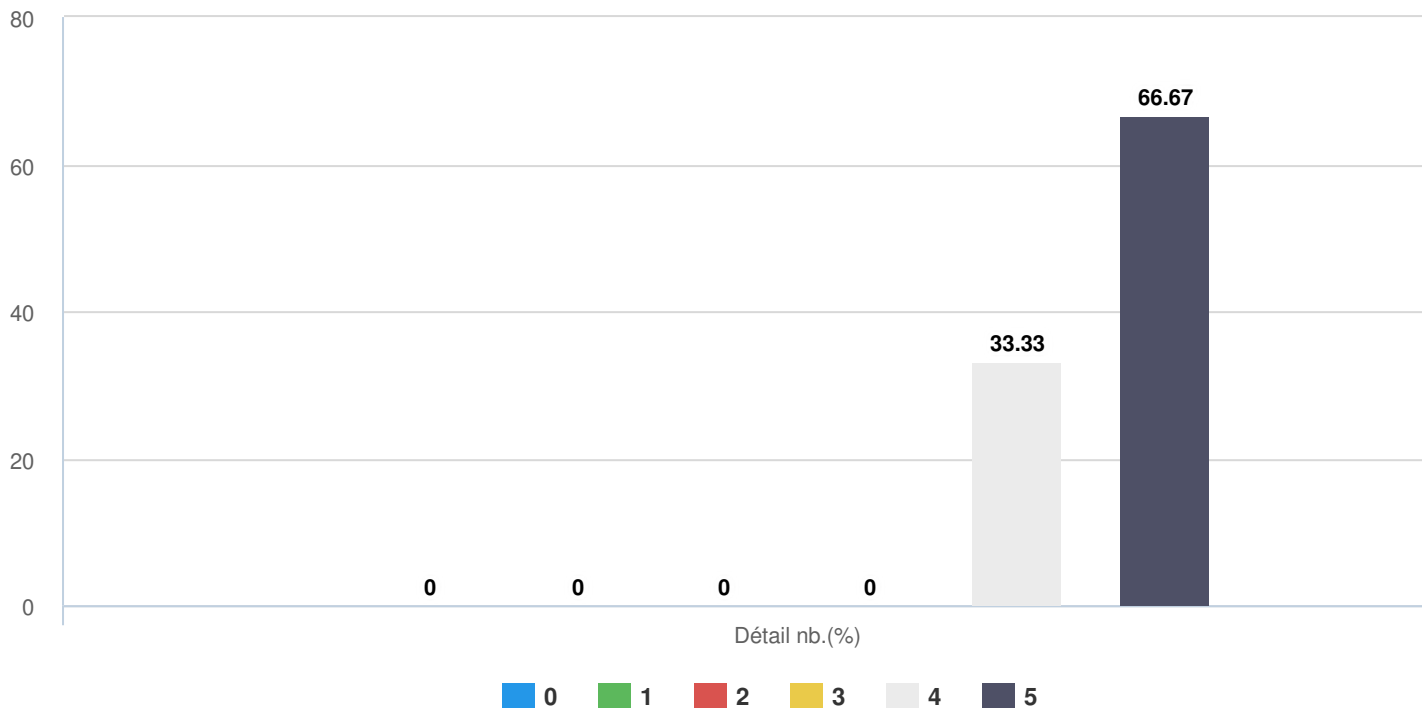
avis sur le constat

du fait du mode de scrutin il n'y a pas de représentation à l'Assemblée Nationale des principaux courants de pensées et partis politiques qui traversent le peuple.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
12	du fait du mode de scrutin il n'y a pas de représentation à l'Assemblée Nationale des principaux courants de pensées et partis politiques qui traversent le peuple.	6	4	4.67	5

#	Question	Détail nb.(%)
12	du fait du mode de scrutin il n'y a pas de représentation à l'Assemblée Nationale des principaux courants de pensées et partis politiques qui traversent le peuple.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	2 (33.33%)
	5	4 (66.67%)

avis sur le constat



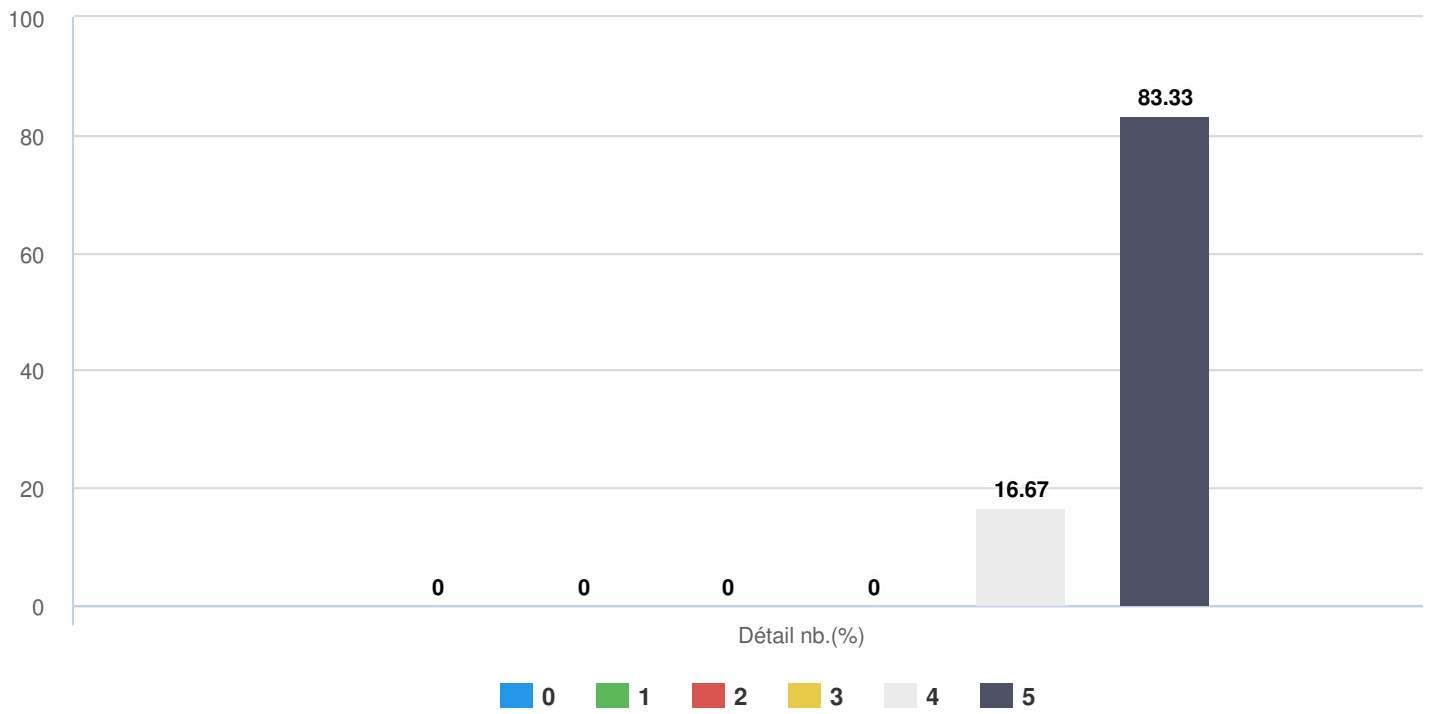
avis sur le constat

les citoyens ne sont pas en mesure de définir leurs choix autrement qu'en choisissant un représentant d'un parti politique sur la base des programmes proposés, mais le peuple n'a aucun moyen pour amender les programmes proposés. Une fois élus, les représentants tiennent pour acquis que le peuple a validé la totalité de leur programme, ce qui provoque un sentiment de manque de représentation (même auprès des électeurs ayant choisi le représentant élu).

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
13	les citoyens ne sont pas en mesure de définir leurs choix autrement qu'en choisissant un représentant d'un parti politique sur la base des programmes proposés, mais le peuple n'a aucun moyen pour amender les programmes proposés. Une fois élus, les représentants tiennent pour acquis que le peuple a validé la totalité de leur programme, ce qui provoque un sentiment de manque de représentation (même auprès des électeurs ayant choisi le représentant élu).	6	4	4.83	5

#	Question	Détail nb.(%)
13	les citoyens ne sont pas en mesure de définir leurs choix autrement qu'en choisissant un représentant d'un parti politique sur la base des programmes proposés, mais le peuple n'a aucun moyen pour amender les programmes proposés. Une fois élus, les représentants tiennent pour acquis que le peuple a validé la totalité de leur programme, ce qui provoque un sentiment de manque de représentation (même auprès des électeurs ayant choisi le représentant élu).	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	5 (83.33%)

avis sur le constat



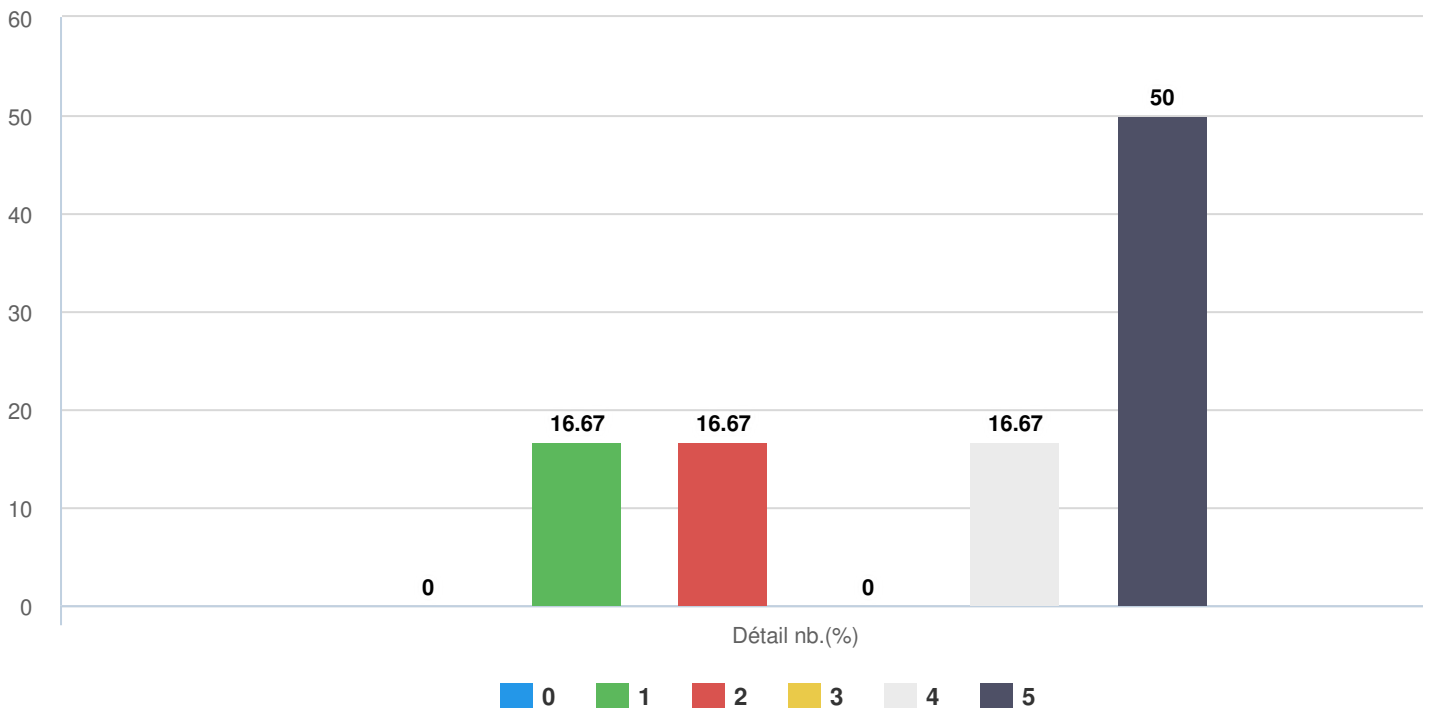
avis sur le constat

Le pouvoir judiciaire est un des 3 pouvoirs de l'Etat. Il n'est pas totalement indépendant, car il est sous la direction du Garde des Sceaux qui fait partie du Gouvernement (pouvoir exécutif). De plus, puisqu'il est un des 3 pouvoirs fondamentaux de l'Etat il devrait être totalement indépendant et par conséquent devrait faire l'objet d'un vote du peuple qui lui donne mandat pour le représenter.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
14	Le pouvoir judiciaire est un des 3 pouvoirs de l'Etat. Il n'est pas totalement indépendant, car il est sous la direction du Garde des Sceaux qui fait partie du Gouvernement (pouvoir exécutif). De plus, puisqu'il est un des 3 pouvoirs fondamentaux de l'Etat il devrait être totalement indépendant et par conséquent devrait faire l'objet d'un vote du peuple qui lui donne mandat pour le représenter.	6	1	3.67	5

#	Question	Détail nb.(%)
14	Le pouvoir judiciaire est un des 3 pouvoirs de l'Etat. Il n'est pas totalement indépendant, car il est sous la direction du Garde des Sceaux qui fait partie du Gouvernement (pouvoir exécutif). De plus, puisqu'il est un des 3 pouvoirs fondamentaux de l'Etat il devrait être totalement indépendant et par conséquent devrait faire l'objet d'un vote du peuple qui lui donne mandat pour le représenter.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	1 (16.67%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	3 (50%)

avis sur le constat



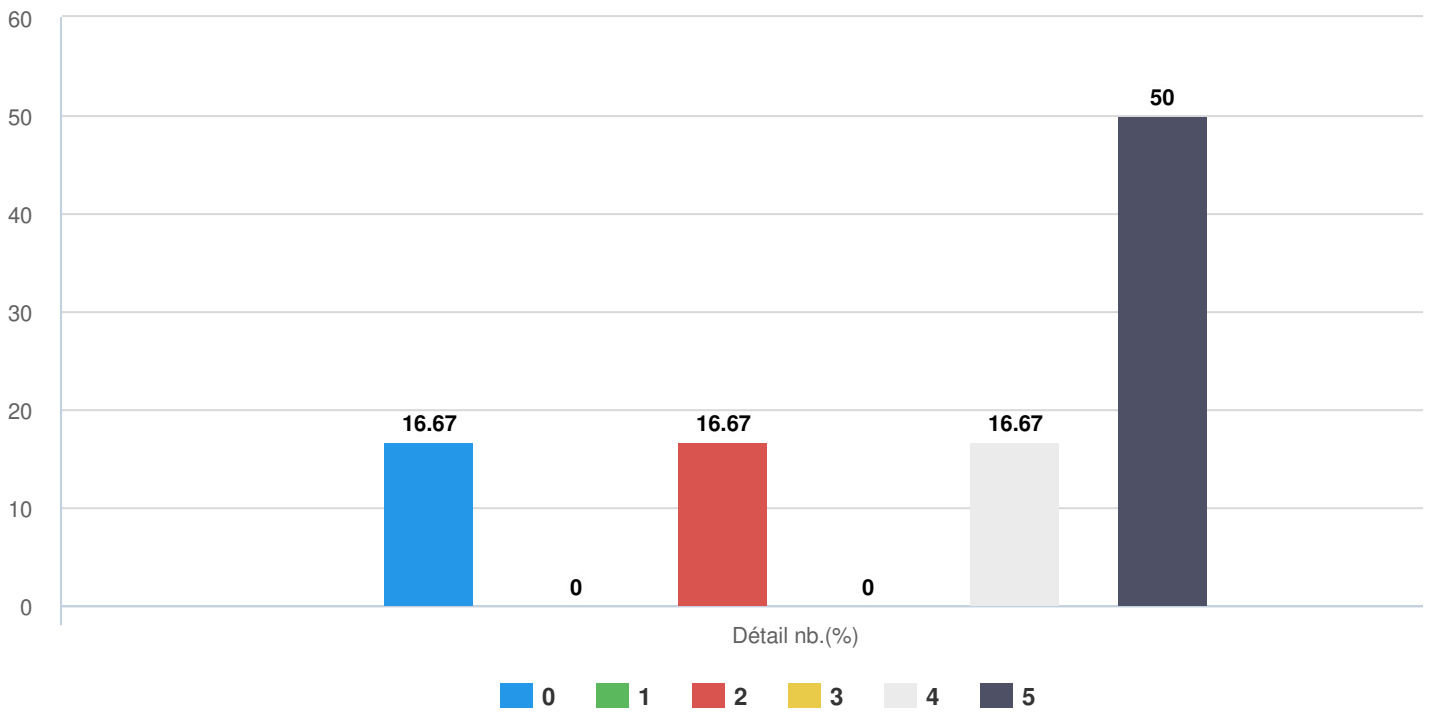
avis sur le constat

le gouvernement (pouvoir exécutif) est généralement principalement constitué de membres issus de l'Assemblée Nationale (pouvoir législatif), provenant du parti majoritaire à l'Assemblée Nationale alors que l'Assemblée Nationale a pour fonction de contrôler le Gouvernement. Ceci est un conflit d'intérêt majeur.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
15	le gouvernement (pouvoir exécutif) est généralement principalement constitué de membres issus de l'Assemblée Nationale (pouvoir législatif), provenant du parti majoritaire à l'Assemblée Nationale alors que l'Assemblée Nationale a pour fonction de contrôler le Gouvernement. Ceci est un conflit d'intérêt majeur.	6	0	3.5	5

#	Question	Détail nb.(%)
15	le gouvernement (pouvoir exécutif) est généralement principalement constitué de membres issus de l'Assemblée Nationale (pouvoir législatif), provenant du parti majoritaire à l'Assemblée Nationale alors que l'Assemblée Nationale a pour fonction de contrôler le Gouvernement. Ceci est un conflit d'intérêt majeur.	6 (100%)
	0	1 (16.67%)
	1	0 (0%)
	2	1 (16.67%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	3 (50%)

avis sur le constat



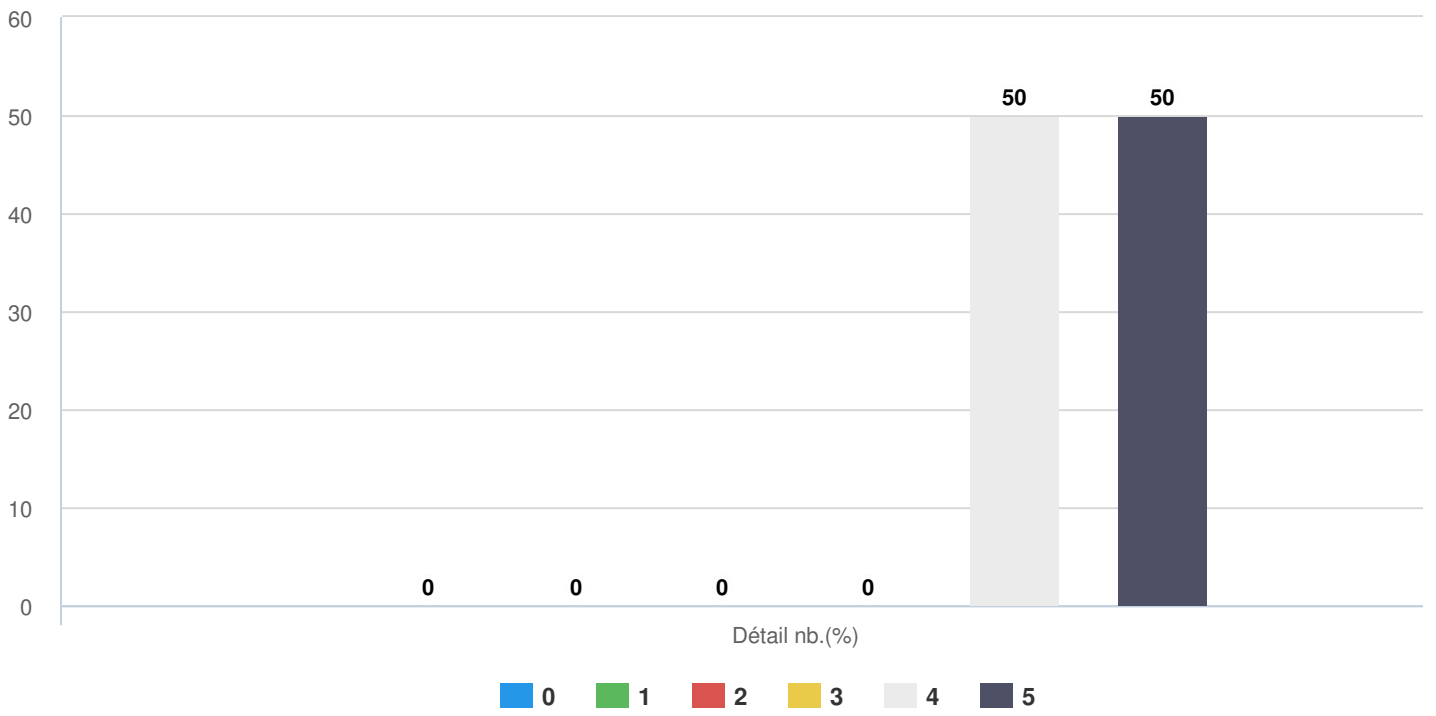
avis sur le constat

trop souvent les lois sont préparées par le Gouvernement (projet de loi) et soumises au vote au Parlement. Les propositions de loi (des députés ou sénateurs) sont trop peu fréquentes. En conclusion, l'Exécutif prépare les lois que le Législatif entérine mais le pouvoir exécutif n'est pas en charge de faire la loi, puisque c'est précisément la mission du pouvoir législatif. Ceci est un problème de gouvernance majeur contraire au principe de séparation des pouvoirs

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
16	trop souvent les lois sont préparées par le Gouvernement (projet de loi) et soumises au vote au Parlement. Les propositions de loi (des députés ou sénateurs) sont trop peu fréquentes. En conclusion, l'Exécutif prépare les lois que le Législatif entérine mais le pouvoir exécutif n'est pas en charge de faire la loi, puisque c'est précisément la mission du pouvoir législatif. Ceci est un problème de gouvernance majeur contraire au principe de séparation des pouvoirs	6	4	4.5	5

#	Question	Détail nb. (%)
16	trop souvent les lois sont préparées par le Gouvernement (projet de loi) et soumises au vote au Parlement. Les propositions de loi (des députés ou sénateurs) sont trop peu fréquentes. En conclusion, l'Exécutif prépare les lois que le Législatif entérine mais le pouvoir exécutif n'est pas en charge de faire la loi, puisque c'est précisément la mission du pouvoir législatif. Ceci est un problème de gouvernance majeur contraire au principe de séparation des pouvoirs	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	3 (50%)
	5	3 (50%)

avis sur le constat

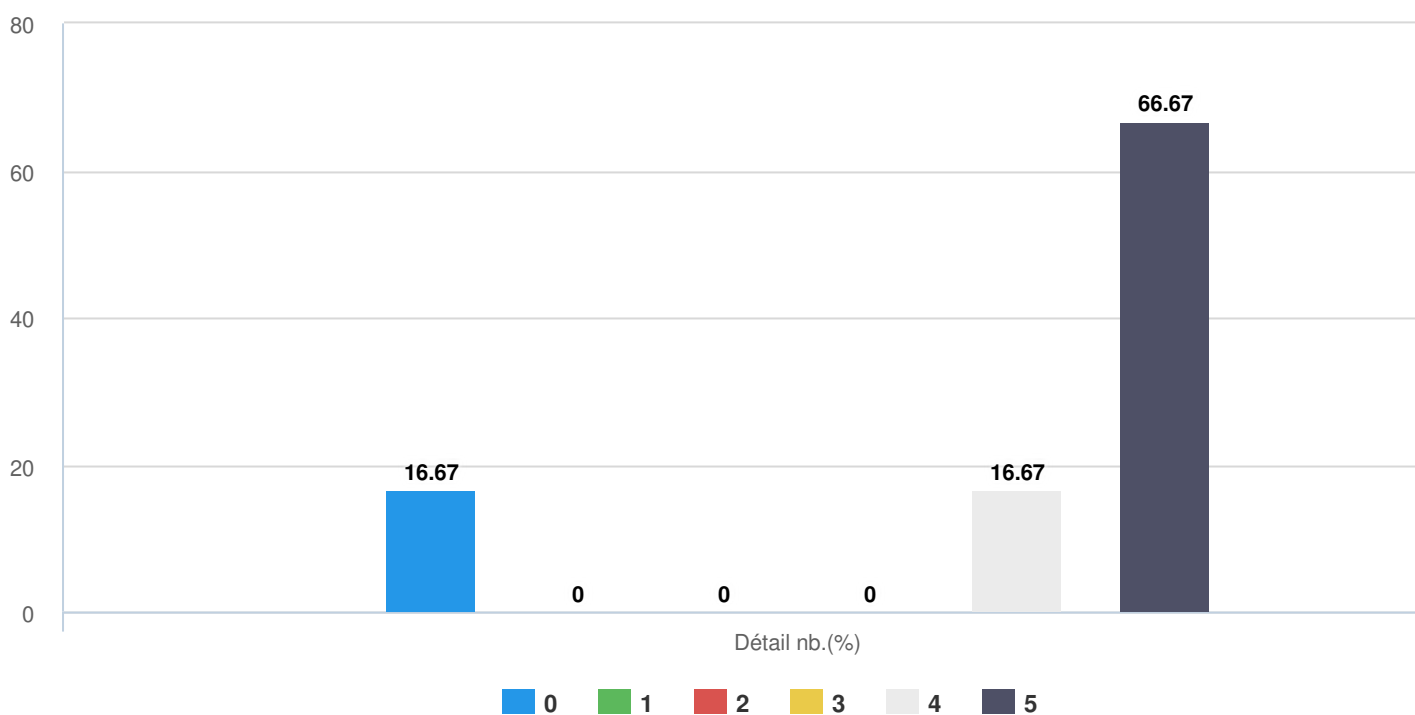


avis sur le constat

Il n'existe pas de contre pouvoir réel au Président de la République et au Gouvernement

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
17	Il n'existe pas de contre pouvoir réel au Président de la République et au Gouvernement	6	0	4	5

#	Question	Détail nb. (%)
17	Il n'existe pas de contre pouvoir réel au Président de la République et au Gouvernement	6 (100%)
	0	1 (16.67%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	4 (66.67%)



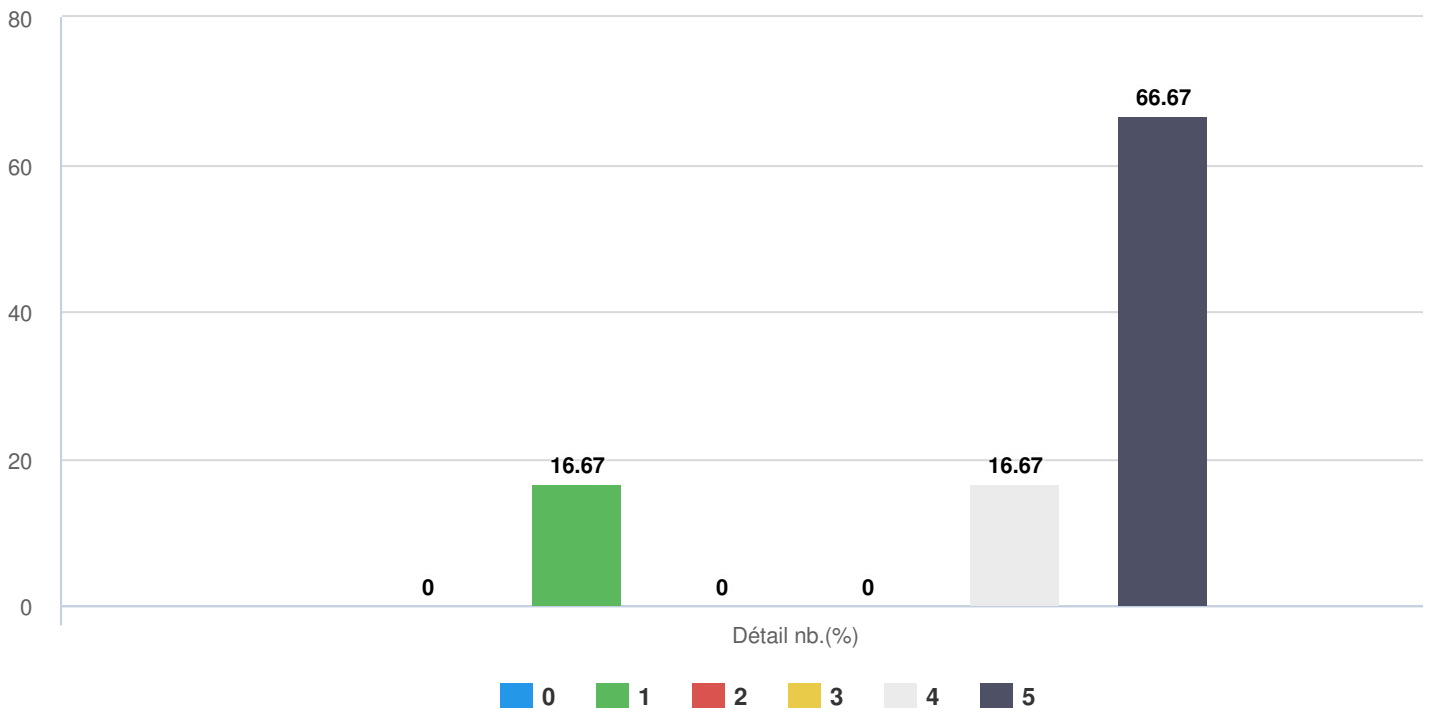
avis sur le constat

Les membres du Sénat sont élus au suffrage indirect par les Grands Electeurs suivants: -députés et sénateurs -conseillers régionaux -conseillers généraux -délégués des conseils municipaux Les grands électeurs du Sénat sont déterminés à 95 % par les élections municipales. Or les élections municipales ne donnent pas de mandat du peuple ni sur les orientations politiques centrales ni sur des considérations législatives. Ceci pose question sur la légitimité des élus du Sénat.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
18	Les membres du Sénat sont élus au suffrage indirect par les Grands Electeurs suivants: -députés et sénateurs -conseillers régionaux -conseillers généraux -délégués des conseils municipaux Les grands électeurs du Sénat sont déterminés à 95 % par les élections municipales. Or les élections municipales ne donnent pas de mandat du peuple ni sur les orientations politiques centrales ni sur des considérations législatives. Ceci pose question sur la légitimité des élus du Sénat.	6	1	4.17	5

#	Question	Détail nb.(%)
18	Les membres du Sénat sont élus au suffrage indirect par les Grands Electeurs suivants: -députés et sénateurs -conseillers régionaux -conseillers généraux -délégués des conseils municipaux Les grands électeurs du Sénat sont déterminés à 95 % par les élections municipales. Or les élections municipales ne donnent pas de mandat du peuple ni sur les orientations politiques centrales ni sur des considérations législatives. Ceci pose question sur la légitimité des élus du Sénat.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (16.67%)
	5	4 (66.67%)

avis sur le constat



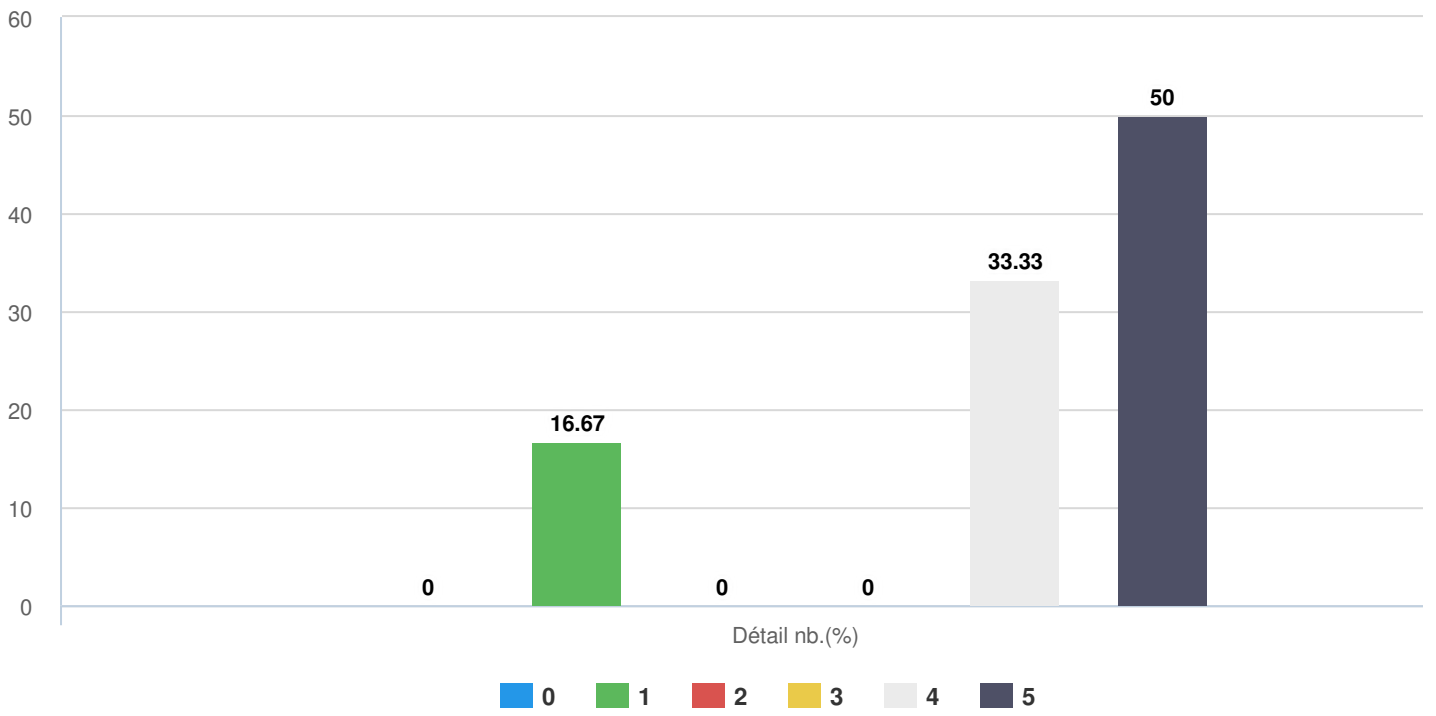
avis sur le constat

Les membres du Conseil Constitutionnel sont nommés (par les Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale et du Sénat) ajoutés aux anciens Présidents de la République. Ceci pose question sur la légitimité des membres nommés.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
19	Les membres du Conseil Constitutionnel sont nommés (par les Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale et du Sénat) ajoutés aux anciens Présidents de la République. Ceci pose question sur la légitimité des membres nommés.	6	1	4	5

#	Question	Détail nb.(%)
19	Les membres du Conseil Constitutionnel sont nommés (par les Présidents de la République, de l'Assemblée Nationale et du Sénat) ajoutés aux anciens Présidents de la République. Ceci pose question sur la légitimité des membres nommés.	6 (100%)
	0	0 (0%)
	1	1 (16.67%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	2 (33.33%)
	5	3 (50%)

avis sur le constat



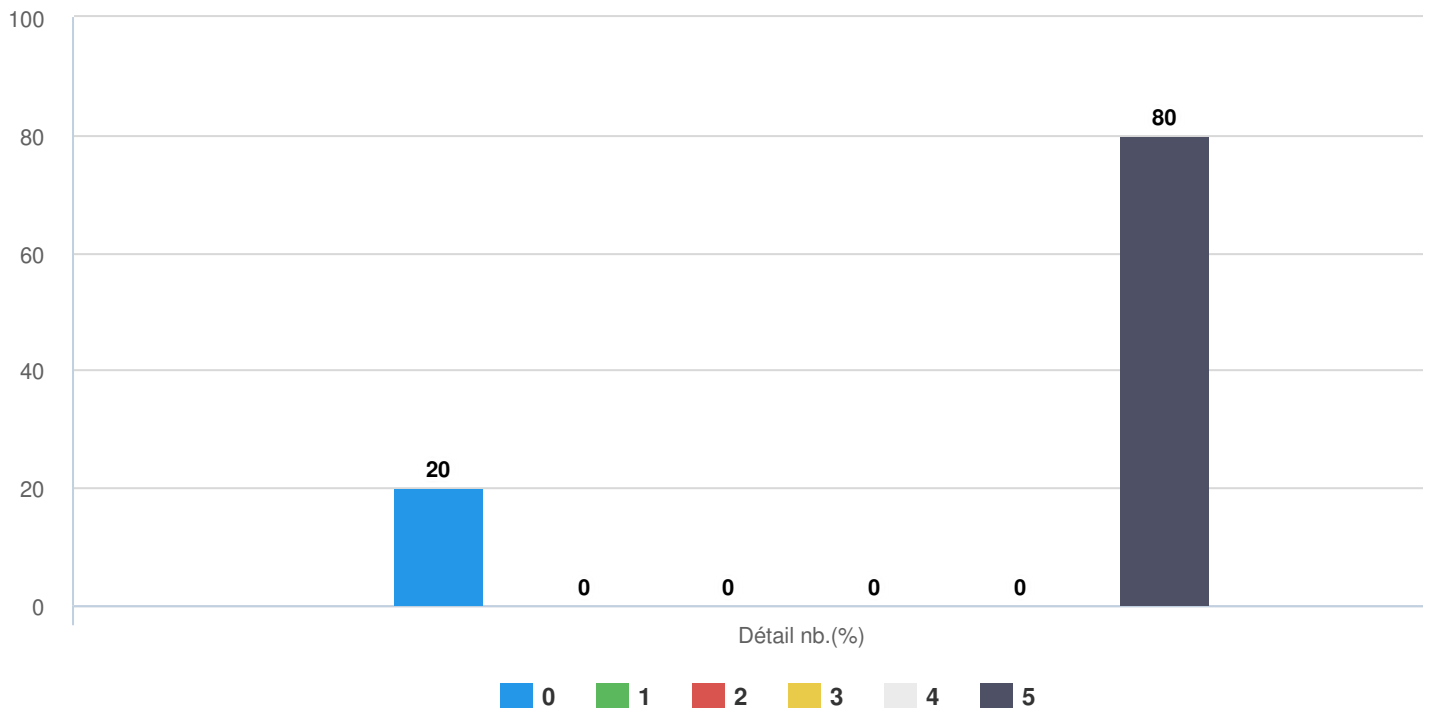
avis sur le constat

Le principe de séparation des 3 pouvoirs de l'Etat (Exécutif, Législatif et Judiciaire) est fondamental. Il faut donc 3 élections distinctes pour donner à chacun un mandat du peuple : 1. Exécutif, 2. Législatif, 3. Judiciaire.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
20	Le principe de séparation des 3 pouvoirs de l'Etat (Exécutif, Législatif et Judiciaire) est fondamental. Il faut donc 3 élections distinctes pour donner à chacun un mandat du peuple : 1. Exécutif, 2. Législatif, 3. Judiciaire.	5	0	4	5

#	Question	Détail nb. (%)
20	Le principe de séparation des 3 pouvoirs de l'Etat (Exécutif, Législatif et Judiciaire) est fondamental. Il faut donc 3 élections distinctes pour donner à chacun un mandat du peuple : 1. Exécutif, 2. Législatif, 3. Judiciaire.	5 (100%)
	0	1 (20%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	0 (0%)
	5	4 (80%)

avis sur le constat



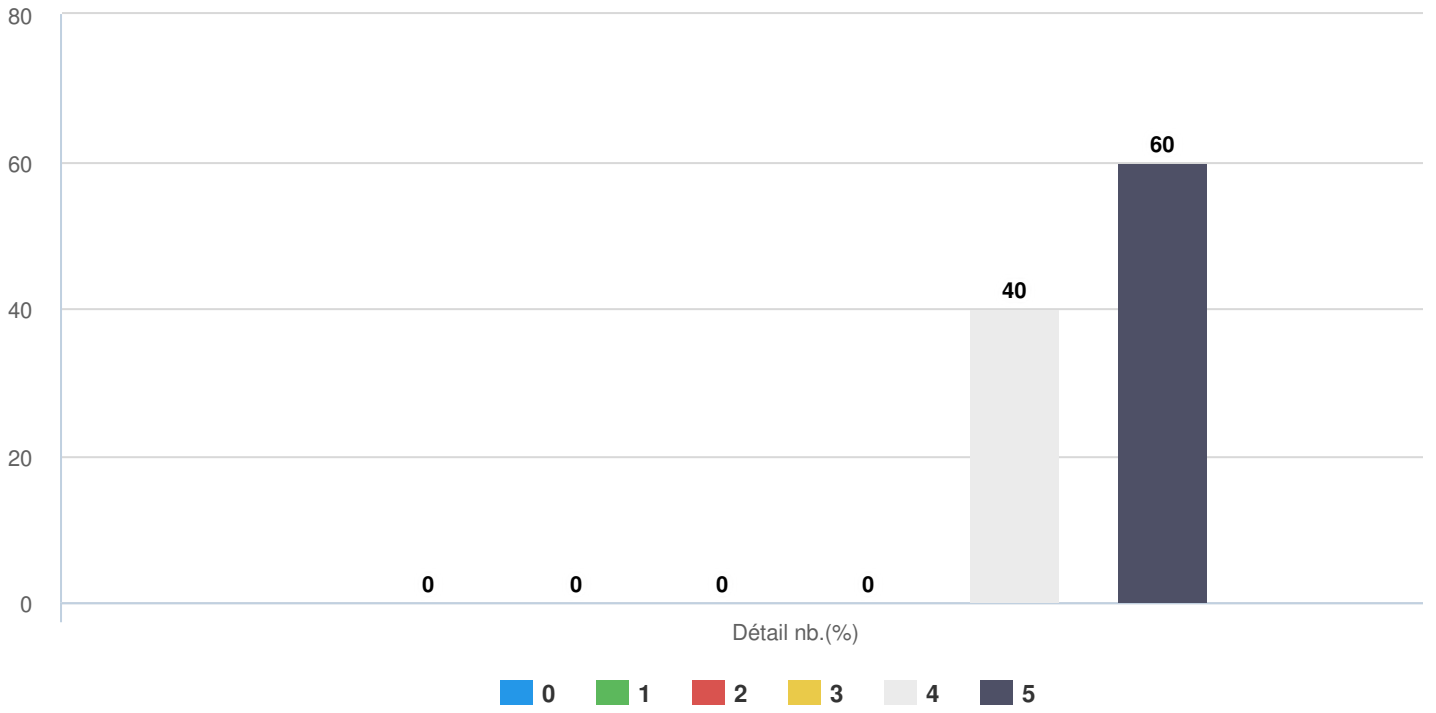
avis sur le constat

Les détenteurs de mandat devraient être réputés incompetents au delà de leur mandat. Ils ne peuvent donc ni contribuer ni commenter (en temps que représentant du peuple) aucun sujet en dehors de leurs attributions.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
21	Les détenteurs de mandat devraient être réputés incompetents au delà de leur mandat. Ils ne peuvent donc ni contribuer ni commenter (en temps que représentant du peuple) aucun sujet en dehors de leurs attributions.	5	4	4.6	5

#	Question	Détail nb. (%)
21	Les détenteurs de mandat devraient être réputés incompetents au delà de leur mandat. Ils ne peuvent donc ni contribuer ni commenter (en temps que représentant du peuple) aucun sujet en dehors de leurs attributions.	5 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	2 (40%)
	5	3 (60%)

avis sur le constat



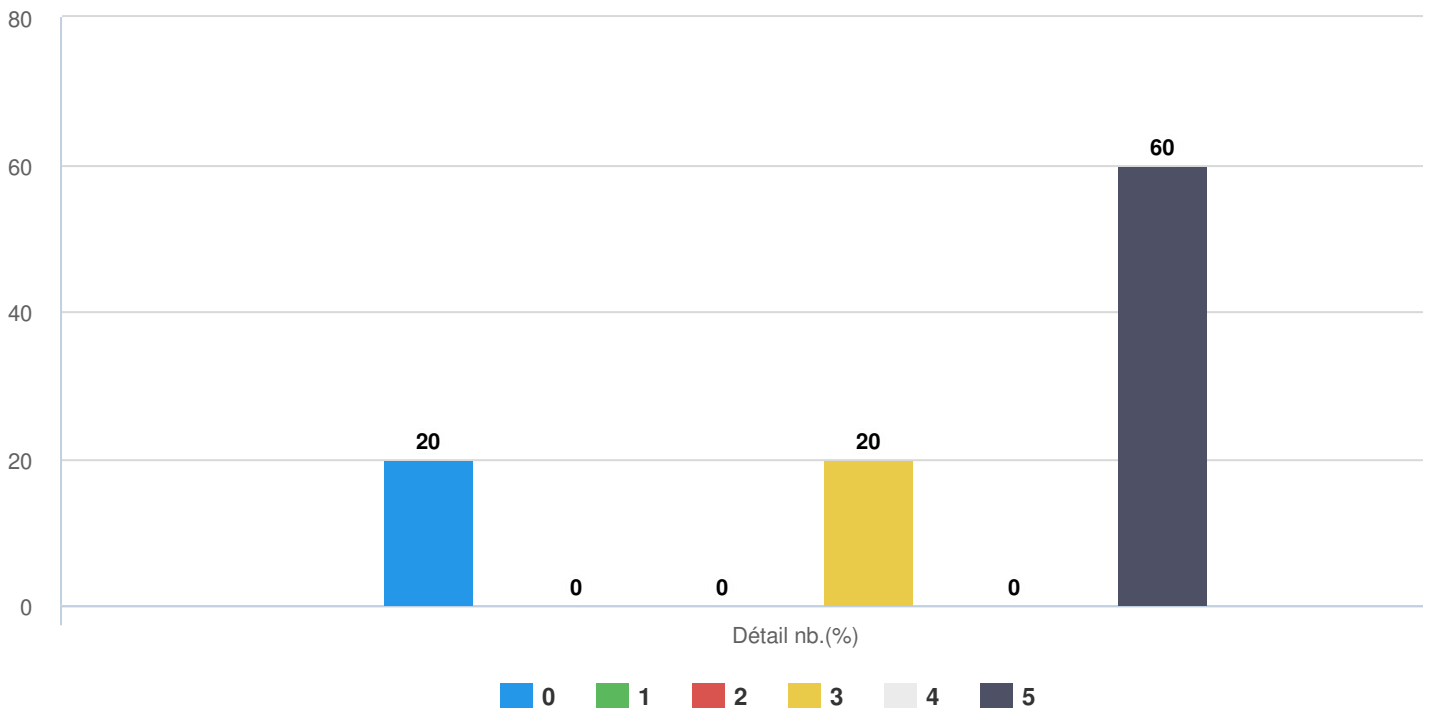
avis sur le constat

Les détenteurs de mandat ne peuvent suspendre leur mandat pour prendre une mission fusse-t-elle d'intérêt général et notamment au sein d'un autre pouvoir de l'Etat (Exécutif, Législatif, Judiciaire). En conséquence notamment, le Gouvernement (Exécutif) ne pourra plus être composé de députés de l'Assemblée Nationale (Législatif).

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
22	Les détenteurs de mandat ne peuvent suspendre leur mandat pour prendre une mission fusse-t-elle d'intérêt général et notamment au sein d'un autre pouvoir de l'Etat (Exécutif, Législatif, Judiciaire). En conséquence notamment, le Gouvernement (Exécutif) ne pourra plus être composé de députés de l'Assemblée Nationale (Législatif).	5	0	3.6	5

#	Question	Détail nb. (%)
22	Les détenteurs de mandat ne peuvent suspendre leur mandat pour prendre une mission fusse-t-elle d'intérêt général et notamment au sein d'un autre pouvoir de l'Etat (Exécutif, Législatif, Judiciaire). En conséquence notamment, le Gouvernement (Exécutif) ne pourra plus être composé de députés de l'Assemblée Nationale (Législatif).	5 (100%)
	0	1 (20%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	1 (20%)
	4	0 (0%)
	5	3 (60%)

avis sur le constat



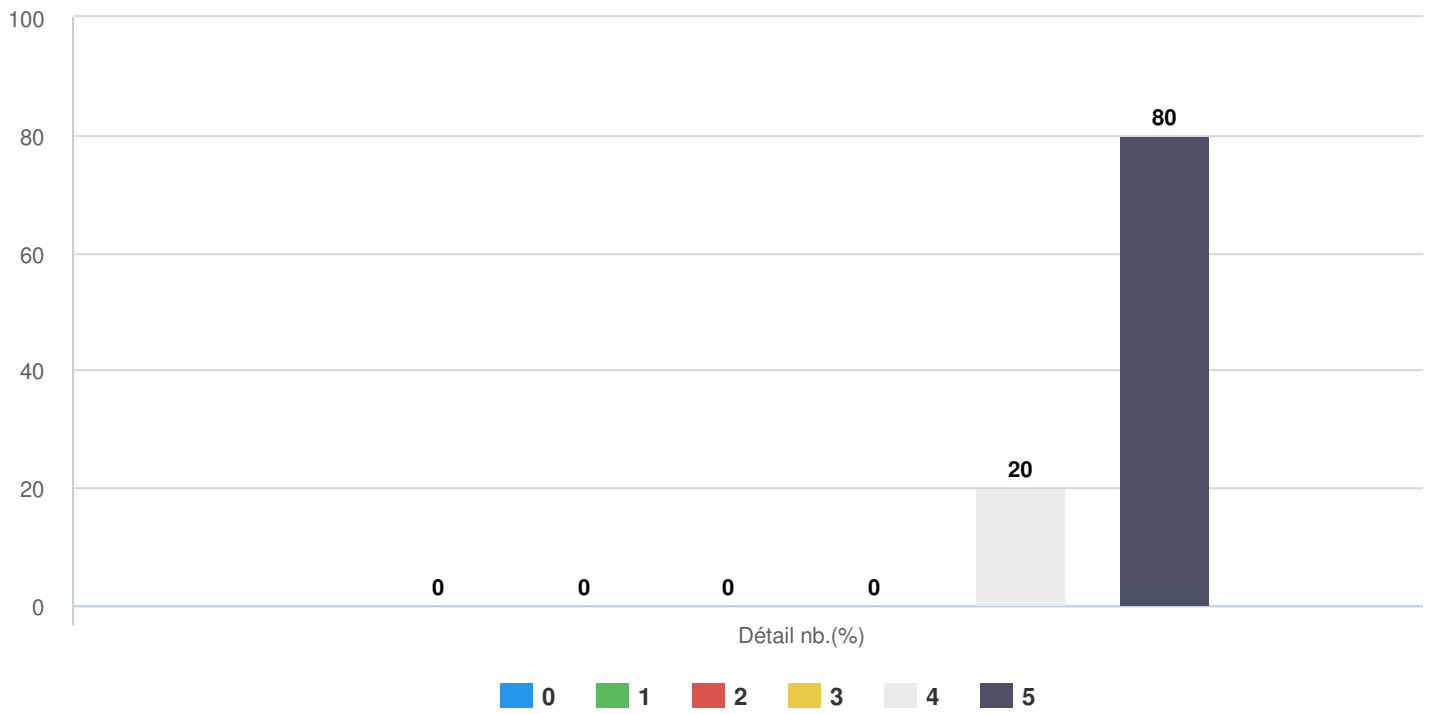
avis sur le constat

il ne doit pas y avoir de recouvrement entre mandats (ex: Président de la République, députés de l'Assemblée Nationale) pour éviter le conflit entre mandats (et notamment les périodes de Cohabitation)

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
23	il ne doit pas y avoir de recouvrement entre mandats (ex: Président de la République, députés de l'Assemblée Nationale) pour éviter le conflit entre mandats (et notamment les périodes de Cohabitation)	5	4	4.8	5

#	Question	Détail nb. (%)
23	il ne doit pas y avoir de recouvrement entre mandats (ex: Président de la République, députés de l'Assemblée Nationale) pour éviter le conflit entre mandats (et notamment les périodes de Cohabitation)	5 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (20%)
	5	4 (80%)

avis sur le constat



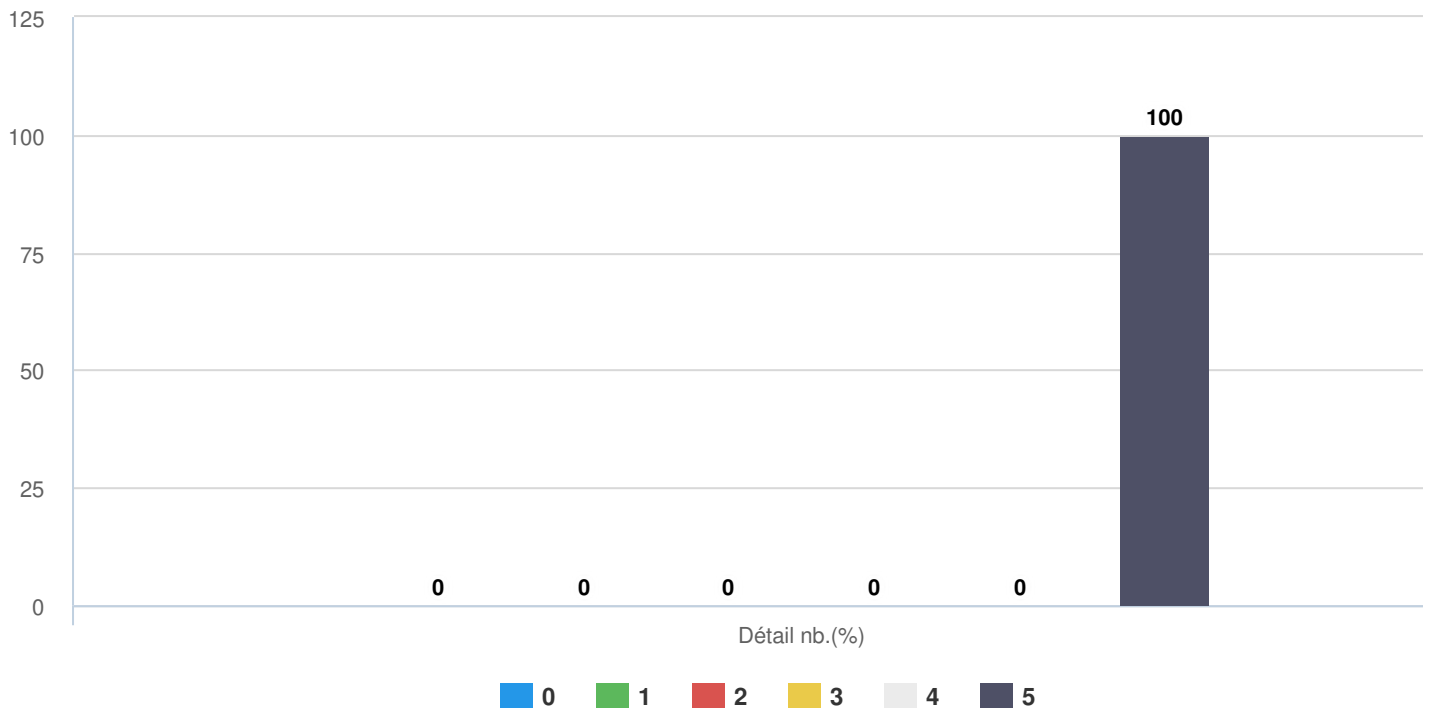
avis sur le constat

Le peuple doit être représenté directement et proportionnellement dans les Assemblées. En conséquence, le Sénat ne peut plus être constitué par élection indirecte, et les élections législatives doivent se dérouler à 100% à la proportionnelle sur un tour.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
24	Le peuple doit être représenté directement et proportionnellement dans les Assemblées. En conséquence, le Sénat ne peut plus être constitué par élection indirecte, et les élections législatives doivent se dérouler à 100% à la proportionnelle sur un tour.	5	5	5	5

#	Question	Détail nb. (%)
24	Le peuple doit être représenté directement et proportionnellement dans les Assemblées. En conséquence, le Sénat ne peut plus être constitué par élection indirecte, et les élections législatives doivent se dérouler à 100% à la proportionnelle sur un tour.	5 (100%)
	0	0 (0%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	0 (0%)
	5	5 (100%)

avis sur le constat

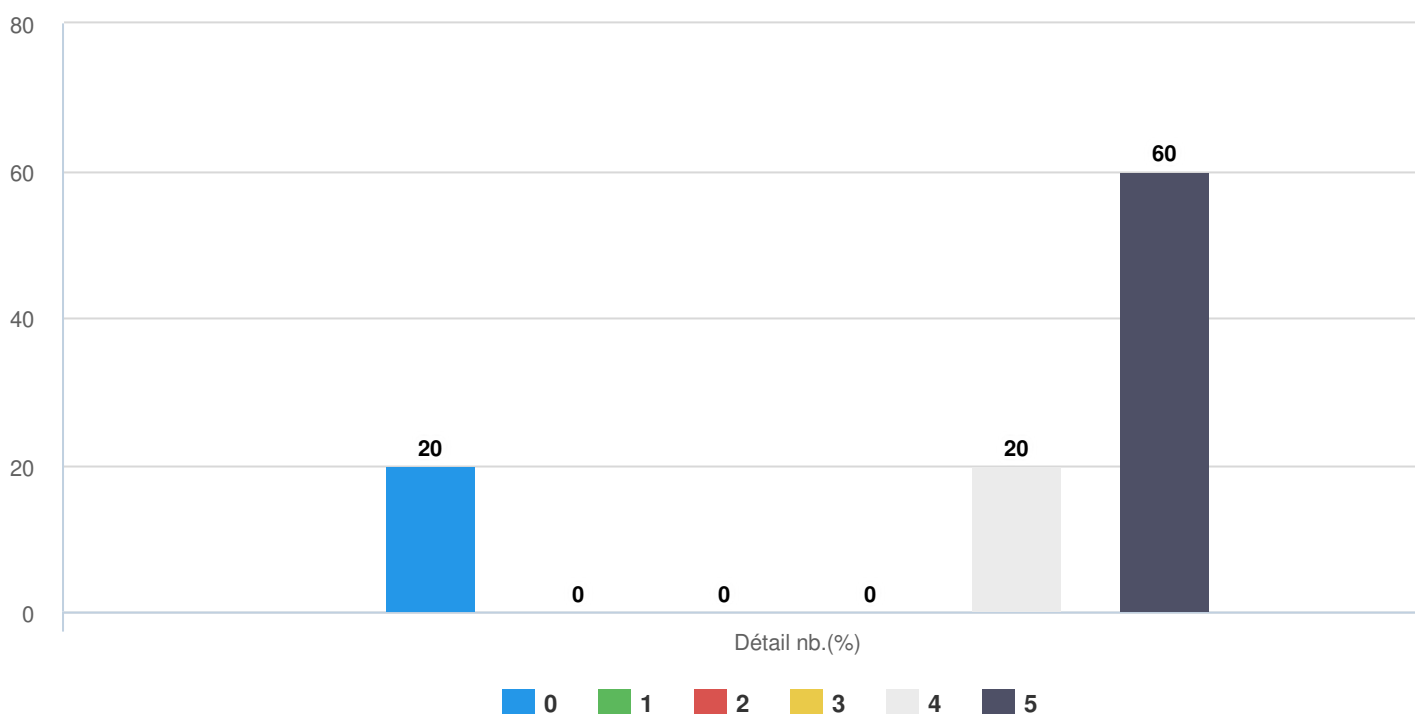


avis sur le constat

chaque mandat doit avoir son mode de destitution / fin anticipée de mandat.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
25	chaque mandat doit avoir son mode de destitution / fin anticipée de mandat.	5	0	3.8	5

#	Question	Détail nb. (%)
25	chaque mandat doit avoir son mode de destitution / fin anticipée de mandat.	5 (100%)
	0	1 (20%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (20%)
	5	3 (60%)

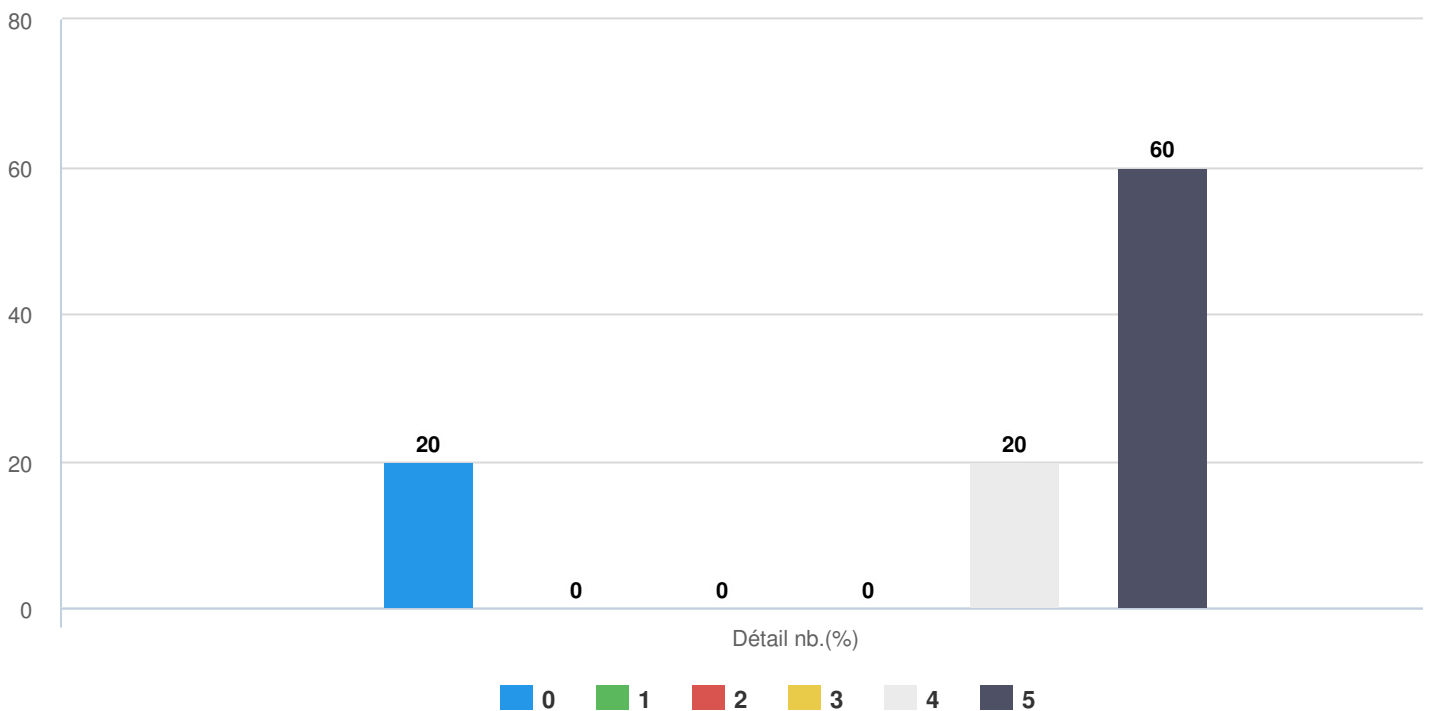


avis sur le constat

chaque mandat doit avoir ses contre-pouvoirs et ses modes d'arbitrage ultime.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
26	chaque mandat doit avoir ses contre-pouvoirs et ses modes d'arbitrage ultime.	5	0	3.8	5

#	Question	Détail nb. (%)
26	chaque mandat doit avoir ses contre-pouvoirs et ses modes d'arbitrage ultime.	5 (100%)
	0	1 (20%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (20%)
	5	3 (60%)



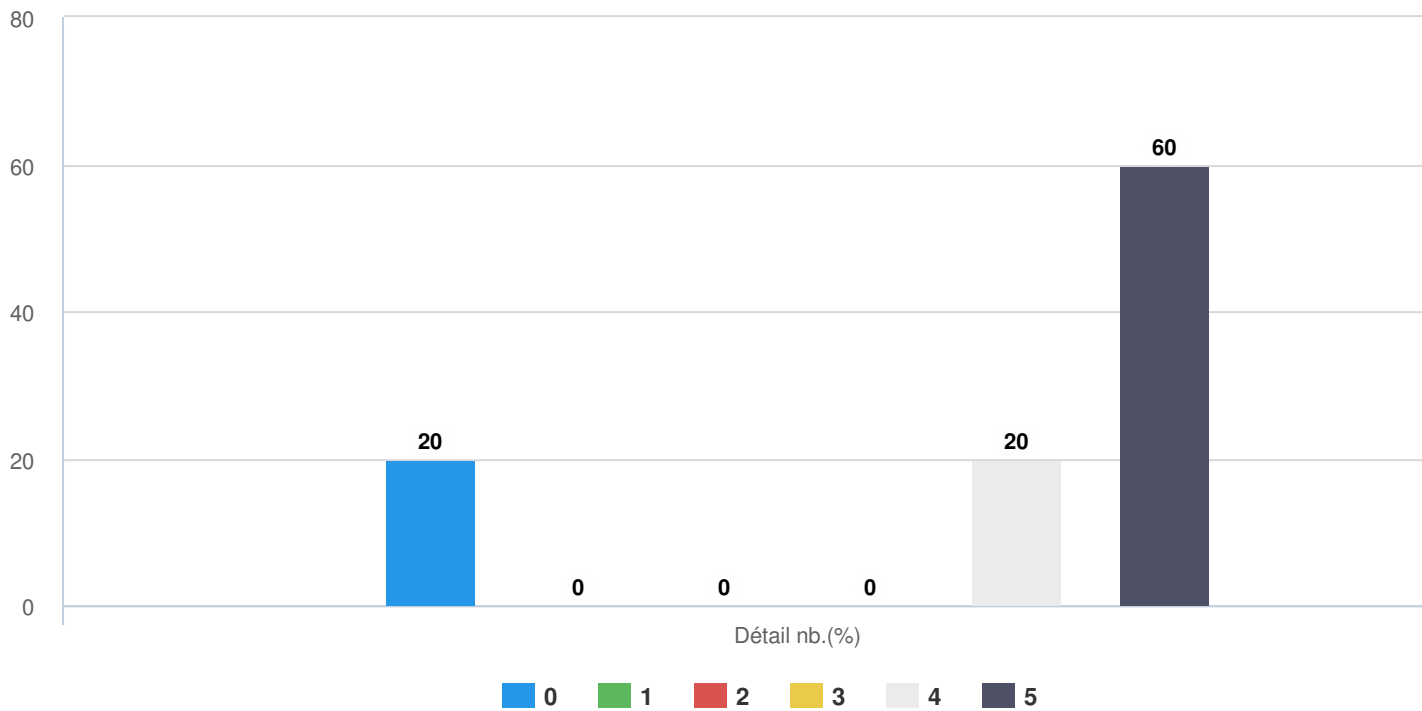
avis sur le constat

Les mandats ne peuvent traiter que d'orientation générale. Le mandat issu d'une élection devrait pas contenir des sujets sur la modification de la Constitution ni sur des choix de société qui ne peuvent être décidées que par voie référendaire. Ceci permettrait au peuple de prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision qui l'engage sur le long terme.

#	Question	Nb.	Min.	Moyenne	Max.
27	Les mandats ne peuvent traiter que d'orientation générale. Le mandat issu d'une élection devrait pas contenir des sujets sur la modification de la Constitution ni sur des choix de société qui ne peuvent être décidées que par voie référendaire. Ceci permettrait au peuple de prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision qui l'engage sur le long terme.	5	0	3.8	5

#	Question	Détail nb. (%)
27	Les mandats ne peuvent traiter que d'orientation générale. Le mandat issu d'une élection devrait pas contenir des sujets sur la modification de la Constitution ni sur des choix de société qui ne peuvent être décidées que par voie référendaire. Ceci permettrait au peuple de prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision qui l'engage sur le long terme.	5 (100%)
	0	1 (20%)
	1	0 (0%)
	2	0 (0%)
	3	0 (0%)
	4	1 (20%)
	5	3 (60%)

avis sur le constat



avis sur le constat

Veillez énoncer vos propositions de constat (sur la situation actuelle) et vos propositions de principes directeurs (à inclure dans la constitution)

#	Question	Texte
28	Veillez énoncer vos propositions de constat (sur la situation actuelle) et vos propositions de principes directeurs (à inclure dans la constitution)	<ul style="list-style-type: none">- Le principe de fidélité et de transparence doit être sacralisé et placé au dessus de tout. Le mensonge ou la dissimulation au peuple doit être très sévèrement puni. Il doit s'appliquer aux élus et aux contre pouvoirs (ex. Journalistes), et à toute personne déclarant sous serment. La chasse à leur corruption est central.- Le suffrage universel peut être considerer comme une hérésie. Il faut élire nos dirigeants pour leur compétence et non pour leur affinité avec le systeme